Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de la Recherche, de l'Innovation, du développement et de la Coopération Internationale (RIC)** *Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BECI)* **Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal** **Suivi par :** Isabelle HERVE **Tél :** 01.49.55.45.23 **Fax :** 01.49.55.80.98	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDRIDCI/N2009-2018** **Date: 17 février 2009**

Date de mise en application : immédiate

Dossiers de candidature à déposer par les établissements auprès du DRAF/SRFD
Date limite de réponse : **fin avril 2009**

Bilan au BRECI
Date limite de réponse : **dernier trimestre 2009**
Nombre d'annexes : 9

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs
les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
les Directeurs de l'agriculture et de la forêt d'outre-mer
(Services Régionaux de la Formation et du Développement)

Objet : modalités d'attribution des allocations **d'échanges linguistiques** pour les élèves des classes de **CAPA, BEPA, Seconde, 1ère et Terminale** (voyageant en groupe), en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole jusqu'à la fin de l'année civile 2009.

Bases juridiques : note de service DGER / POFEGTP / C99-2006 du 26 novembre 1999, relative aux activités organisées dans le cadre d'une formation de l'enseignement agricole et se déroulant hors de l'établissement.

Cette note de service annule et remplace la note de service **DGER/SDRIDCI/N2008-2014 du 5 février 2008.**

Résumé : les séjours à but linguistique peuvent bénéficier d'un financement de la DGER à hauteur de **75% des frais de transport**, et dans la **limite de 200 € par participant**, à condition de s'effectuer dans un **pays éligible au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie,** pour une **durée minimale de 14 jours.**

Mots-clés : pratique linguistique, réciprocité, Union Européenne.

Destinataires	
Pour exécution : Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole : LEGTA, LPA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-mer Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : Administration centrale Inspection de l'enseignement agricole CGAEER Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'Enseignement Agricole Public Syndicats des personnels de l'enseignement technique

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), le programme 143 « enseignement professionnel technique », action 4 « évolution des compétences et dynamique territoriale », articles 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER» et 58 « bourses et échanges linguistiques HCPER», prévoit **le financement d'échanges linguistiques, pour des groupes d'élèves des classes de CAPA, BEPA, Seconde, Première et Terminale (toutes filières) inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole** (dispositif rappelé en annexe 1 de la présente note de service).

Dans la mesure où ces articles relèvent d'un même Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré, il appartient aux DRAF/SRFD d'en assurer directement la gestion.

Dans le cadre du dialogue de gestion avec l'administration centrale, et afin d'harmoniser les procédures mises en place régionalement, nous vous proposons le calendrier suivant :

- **Janvier 2009 :** la centrale (DGER /Mission des affaires générales) transmet à chaque DRAF le montant des BOP qui lui sont attribués, notamment en ce qui concerne les article 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER» et 58 « bourses de stage et échanges linguistiques, HCPER »;
- **1er trimestre 2009 :** les DRAF/SRFD communiquent aux établissements l'existence et les conditions de mise en œuvre du dispositif d'attribution d'une allocation pour un échange linguistique (annexe 1) ;
- **fin avril 2009 :** date limite de dépôt des dossiers de candidature aux DRAF/SRFD par les établissements ;
- **mai 2009 :** examen et sélection des dossiers par les DRAF/SRFD ;
- **octobre 2009 :** clôture des paiements des échanges linguistiques réalisés en 2009;
- **octobre 2009 :** transmission à la DGER/Sous-direction RIC/Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BECI) du bilan d'exécution 2009, par les DRAF/SRFD ;
- **dernier trimestre 2009 :** mise en œuvre du dialogue de gestion entre la centrale et les DRAF/SRFD, définition des montants des BOP 2010 ;

Nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de respecter cet échéancier. En effet, le dialogue de gestion pour la définition des montants des BOP de 2010 se fera au cours du dernier trimestre de l'année civile 2009. Ces montants seront calculés sur la base du réalisé de l'année 2009 et du prévisionnel pour l'année 2010.

1- Conditions d'éligibilité des candidats et composition des dossiers de candidatures :

Elles sont données dans l'annexe 1 de la présente note de service.
Cette annexe 1 est destinée aux établissements souhaitant déposer une demande de subvention pour réaliser un échange linguistique.

2- Procédure de sélection des dossiers :

Ce sont les DRAF/SRFD qui organisent la sélection des dossiers, déposés par les établissements de la région et pouvant bénéficier d'une allocation de la DGER au titre des échanges linguistiques.
Il est conseillé d'attribuer ces subventions en évaluant toutes les contraintes comptables pré-citées, ainsi que celles relatives à la mise en paiement, elles mêmes imposées par les procédures budgétaires (clôture des exercices comptables notamment).
Les critères principaux retenus seront l'intégration du projet dans le cursus de formation, la réciprocité (témoignant d'un partenariat pérenne), ainsi que la préparation, le suivi, la valorisation du séjour et la cohérence avec les critères d'éligibilité.

3- Constitution du bilan d'exécution :

La DRAF/SRFD fournit au BRECI un bilan de l'exercice 2009, ainsi qu'une programmation budgétaire pour l'année 2010 (voir ante échéancier), grâce auxquels les représentants des administrations centrale

et régionales proposeront les montants des BOP dans le cadre de la répartition des crédits du Projet de Loi de Finance (PLF) 2010.
Ce bilan est constitué de :

- un état comptable récapitulant les échanges linguistiques réalisés et payés en 2009 (utiliser la fiche « Aide » actualisée chaque année et transmise aux chargés de coopération internationale en SRFD),
- une estimation des besoins financiers pour l'année civile 2010 en fonction des projets mis en place par les établissements.

Vous veillerez à assurer une large information sur les possibilités qu'offrent ces échanges linguistiques à des élèves en classe de CAPA, BEPA, Seconde, Première et de Terminale, désireux d'enrichir leur culture grâce à un séjour linguistique à l'étranger, basé sur une réciprocité avec un établissement partenaire.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Annexe 1 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION D'ECHANGE LINGUISTIQUE

Dans le cadre du Nouveau Contrat pour l'Ecole, la DGER a décidé de promouvoir la réalisation de séjours linguistiques, dans les pays de la zone éligible aux programmes européens(*) de mobilité de l'Agence Europe-Education-Formation-France, pour **des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les classes de CAPA, BEPA, Seconde, Première et Terminale (toutes filières confondues) des établissements d'enseignement agricole.**

*(*) **Important :** pour les élèves effectuant leur scolarité dans les établissements des DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer), une dérogation sur demande écrite de l'établissement au DAF/SFD, peut être accordée pour effectuer des échanges linguistiques dans un des pays limitrophes, à condition que le français ne soit pas la langue officielle de ces pays.*

1- Objectifs des échanges linguistiques :

Les principaux objectifs des échanges linguistiques financés par la DGER sont de :

- Favoriser la pratique d'une langue étrangère à l'occasion d'une immersion linguistique ;
- Organiser les relations d'échanges entre les élève français et leurs homologues des pays partenaires ;
- Découvrir, par une approche directe, les réalités culturelles, sociales, scientifiques, technologiques, économiques et environnementales des pays européens ;
- Comprendre les enjeux agricoles et ruraux des différents pays européens ;
- Développer la notion de citoyenneté européenne.

Important : l'échange linguistique doit être inscrit dans le projet d'établissement.
Les dossiers déposés doivent démontrer que le séjour financé par la DGER entre dans le cadre d'une réciprocité obligatoire, ceci afin de nouer des partenariats pérennes. **Ainsi, il est recommandé de placer les élèves dans des familles d'accueil, afin de permettre une meilleure immersion linguistique.**

Tout projet « clé en main » faisant intervenir des tours-opérateurs devra être refusé.

2- Conditions d'éligibilité :

- Les élèves doivent être inscrits dans les établissements d'enseignement agricole en formation initiale scolaire (voir ante) ;
- Les séjours doivent être d'une durée minimale de 2 semaines consécutives (14 jours) ;
- Les séjours doivent avoir lieu dans les pays éligibles au programme européen « Education et Formation tout au long de la vie » à savoir :

    - **L'Europe des 27 (à l'exception de la France) :** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre et Malte, Bulgarie, Roumanie ;
    - **Les pays de l'Espace Economique Européen :** Islande, Lichtenstein, et Norvège ;
    - La Turquie.

Remarque : il est recommandé de faire apparaître, dans les dossiers, les éventuels co-financements, notamment européens (dossier « mobilité de partenariat-comenius » au titre du programme « Education et Formation tout au long de la vie »), des aides apportées par les collectivités territoriales (Conseil régional, conseil général...), ou encore par des organismes financeurs (comme l'OFAJ par exemple).

3- Montant de l'allocation :

Le montant de l'aide accordée par dossier retenu est de 75 % du prix du transport du séjour, dans la limite de 200 € par participant. Cette aide est versée directement à l'établissement organisateur de l'échange, après attribution par le DRAF/SRFD et sur justification de réalisation.

Remarque : Les dossiers, dont la réalisation est prévue au cours des 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2009-2010 pourront être communiqués en 2009, ils seront visés par le DRAF/SRFD. Mais, en tout état de cause, la décision définitive sera prise au début de l'année civile 2010.

4- Procédure d'instruction des demandes au niveau des établissements :

a- avant le départ :

Les établissements transmettent au DRAF/SRFD les dossiers de candidature fin avril 2009.

Chaque dossier doit présenter les pièces suivantes :

- une demande de subvention (annexe 2) ;
- la présentation du projet (annexe 3) ;
- l'engagement de l'établissement partenaire (annexe 4) ;
- la liste prévisionnelle des élèves (annexe 5) ;
- le budget prévisionnel (annexe 6).
- Déclaration de candidature (annexe 7)

N.B. : concernant les précautions à prendre dans les zones où ont eu lieu des cas d'influenza aviaire (grippe aviaire), il convient de se référer aux instructions du ministère, précisées actuellement à la note du 21 février 2006 (DGER – Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation), ainsi qu'à celles données sur le site du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).

b- au retour :

Pour bénéficier du paiement, les établissements fournissent à la DRAF/SRFD, **avant la fin de l'exercice budgétaire 2009 :**

- une attestation de séjour (annexe 8) ;
- la liste émargée des élèves effectivement partis (annexe 9) ;
- un RIB (si nécessaire) ;
- un rapport analytique et pédagogique.

DEMANDE DE SUBVENTION *

**Attention remplir un dossier par projet présenté*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS: ……..……

ADRESSE :……. ……..……..

Téléphone :……. Fax :…….. ……..

PROJET DE PARTENARIAT ENTRE ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT PARTENAIRE : ....

PAYS : …… VILLE : …… .....

Classe concernée :……. ……..……...

Effectif : ……. ……..……...

Durée du séjour :…… ……..……...

Date de départ :……. Date de retour :.. ……...

Réciprocité

Accueil des élèves étrangers entre le…….

..et le…….

RESPONSABLE DU PROJET

Nom : …… Prénom :…….. ……

Fonction :……. Mail : ……..……

THEME DU PROJET

PRESENTATION DU PROJET

OBJECTIFS DU SEJOUR *(3 au maximum)*

ACCOMPAGNATEURS

Nom	Prénom	Fonction
.....		Responsable du séjour
.....		
.....		
.....		

MODE DE TRANSPORT

MODE D'HEBERGEMENT

- Familles
- Etablissements
- Auberge de jeunesse

PRESENTATION DU PROJET (suite)

PREPARATION DU SEJOUR

(préparation interculturelle, pédagogique et linguistique)

ACTIVITES PENDANT LE SEJOUR

(visites, rencontres, langue utilisée pendant le séjour, activités en commun, réalisations artistiques...

INTEGRATION AU CURSUS SCOLAIRE ET AU PROJET D'ETABLISSEMENT

EXPLOITATION AU RETOUR

EVALUATION

(indiquer les critères)

ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE*
COMMITMENT BY PARTNER COLLEGE*
VERPFLICHTUNG DER PARTNERSCHULE*
COMPROMISO DE LA ESCUELA EXTRANJERA*
CONTRATTO D'ACCETTAZIONE DELL' ISTITUTO PARTNER*

à remplir par l'établissement étranger
to be filled in by foreign college
von der ausländischen Schule auszufüllen
a completar por la escuela extranjera
deve essere compilato dal istituto straniero

PAYS : ……. *COUNTRY / STAAT/LAND / PAIS / PAESE*	…….
ETABLISSEMENT : ……. *COLLEGE / SCHULE / ESCUELA / ISTITUTO*	…….
……..	…….
TELEPHONE : ……. *PHONE / TELEPHONO / TELEFONO*	**FAX** : …….

Je soussigné, M. .....
I undersigned / Ich unterzeichneter Herr / Frau / Yo, el abajo firmante, Sr. / Io sottoscritto, Sig.

Fonction :.....
Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

accepte, par la présente, d'accueillir dans le cadre d'un stage linguistique, les élèves

de.2.....

agree to organise the study and language tour of the students from /
verpflichte mich hiermit, im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die Schüler von / bis...zu empfangen
me comprometo a recbir, en el marco de una práctica linguística a los alumnos /
accetta, colla presente, di accogliere nell'ambito di un tirocinio linguistico, gli alunni di

du ..... **au** .....
from / vom / del / dal *till / bis zum / al / al*

et m'engage à envoyer nos élèves en France, dans le cadre d'un projet d'échange linguistique, au sein de l'établissement

and commit myself to send our own students for a study and language tour in the French college /
und verpflichte mich, unsere SchülerInnen nach Frankreich zu schicken, im Rahmen eines Sprach-Austausches in der Schule/
Y me comprometo a enviar nuestros alumnos a Francia, en el marco de un proyecto de intercambio linguístico a la escuela/
Mi impegnerò a inviare I nostri studenti nell' ambito di uno scambio linguistico nell' istituto francese
entre le……et le…….
betwen/vom/entre el/tra il *and/bis/y el/e il*

Fait à ……, **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / a / fatto a **On / am / el / il**

Signature
Signature / Unterschrift / Firma

2 Nom de l'établissement Français
French college name / zu empfangen bzw. zu betreuen / nombre de la escuela francesa / Nome dell'istituto scolastico francese interessato dallo scambio linguistico

Liste prévisionnelle des élèves

Région :……

Établissement :……

Nom de l'élève	Prénom de l'élève

Fait à ....., le.....……

Signature

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		*RECETTES*	
Transports *(joindre un devis)*		***Subvention sollicitée*** *(maximum : 75 % des frais de transport et 200€ maxi. par participant)*	
Hébergement		***Programmes européens*** *Préciser……* *……*	
Frais de visite		***Autofinancement*** *de l'Etablissement*	
Autres frais *Préciser ……..* *……* *……*		***Participation*** *des familles*	
		Autres Aides *(Privées, Régionales, Départementales, Communales, …)* *Préciser……* …… ……	
TOTAL		**TOTAL**	

- **IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT- IMPORTANT- IMPORTANT -**

DOCUMENTS A FOURNIR AU SRFD AVANT LE DEPART *

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- □ *Demande de subvention visée impérativement par le SRFD (annexe2)*
- □ *Présentation du projet (annexe3)*
- □ *Engagement de l'établissement partenaire (annexe 4)*
- □ *Liste prévisionnelle des élèves (annexe 5)*
- □ *Budget prévisionnel (annexe 6)*
- □ *Devis du transport (y compris en cas d'utilisation d'un véhicule de l'établissement)*

****ATTENTION UTILISER IMPERATIVEMENT LES FORMULAIRES OFFICIELS***

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné, ..., chef d'établissement, demande une subvention d'échange linguistique pour mon établissement.....

et déclare que toutes les informations contenues dans cette candidature sont correctes à ma connaissance.

Date et lieu :

Signature et cachet de l'établissement

la déclaration doit être signée par le représentant légal de l'établissement candidat.

AVIS DU SRFD

Signature du SRFD

ATTESTATION DE SEJOUR*
PLACEMENT CERTIFICATE*
AUFENTHALTSBESTÄTIGUNG*
ATESTACION DE ESTADIA*
CERTIFICATO DI SOGGIORNO*

****à remplir par le partenaire étranger et à remettre au SRFD <u>après la réalisation du projet</u>***
****to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority <u>after the stay abroad</u>***
****vom ausländischen Partner auszufüllen und an den SRFD <u>nach Verwirklichung des Projektes</u> <u>weiterzuleiten</u>***
****a completar por la contraparte extranjera y a entegar al Servicio Régional de Formaciòn y Desarrollo (SRFD) <u>despues de realisarse la estadía</u>***
****da compilare dal partner staniero ed a trasmettere al servizio regionale della formazione e dello sviluppo (SRFD) dopo la realizzazione del progetto***

Je soussigné,
M..... *I undersigned* **/** *Der* **/** *Die Unterzeichnete , Herr/Frau* **/** *Yo, el abajo firmante, Sr.* **/** *Io sottoscritto, Sig.*

Fonction *:*……
Position **/** *Funktion* **/** *Función* **/** *Funzione nell'istituto*

Etablissement.....
School **/** *Schule* **/** *Centro* **/** *Istituto*

atteste par la présente avoir reçu, dans le cadre d'un séjour linguistique, les élèves de l'établissement français suivant :
.....

certify hereby having received students from the French farming college on a study and language tour **/**
bestätigt hiermit, dass er/sie im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die SchülerInnen der französischen Schule... empfangen hat. **/**
certifico haber recibido, en el marco de una práctica linguística a los alumnos del siguiente centro francés. **/** *attesta colla presente aver ricevuto nell'ambito di un soggiorno liguistico,gli alunni dell'istituto francese seguente*

Ce séjour s'est déroulé
The stay began **/** *Die Praxis erfolgte* **/** *Esta estancia se desarrolló* **/** *Questo soggiorno si è svolto*

du ……**au** ……**inclus**.
on **/** *vom* **/** *del* **/** *dal* *and ended on* **/** *bis zum* **/***al* *included/ inkl* **/** *incluido* **/** *incluso*

Fait à ....., **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / A / Fatto a *on / am / el / il*

Signature
Signature **/** *Unterschrift* **/** *Firma*

LISTE EMARGES DES ELEVES PARTIS

Région :……

Établissement :……

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Signature de l'élève

Fait à ....., le.....……

Signature